

1°-PRÉSENTATION

L'Union Nationale des Sports Scolaires est une fédération à laquelle adhèrent toutes les associations sportives (**AS**) des collèges et lycées de France. Chaque collège propose un club sportif : c'est l'Association Sportive.

2°-LES MISSIONS DE L'UNSS

- **Accessibilité** « Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde »,
- **Innovation** « Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité »,
- **Responsabilité** « Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs ».

3°-QUE PROPOSE LE COLLÈGE ?

Dans notre collège, votre enfant peut pratiquer le **badminton**, le **rugby-flag**, le **volley-ball** et des **activités physiques de pleine nature (APPN)** telles que le VTT, le tir à l'arc ou encore la course d'orientation. Il peut aussi participer à des événements plus ponctuels comme le CROSS départemental, les rencontres athlétiques en fin d'année.

Au sein de l'AS, votre enfant peut **faire l'apprentissage de la vie associative** (membre actif du bureau, président adjoint, secrétaire adjoint, trésorier adjoint...). Il peut aussi **se former au rôle de jeune officiel et d'arbitre**.

4°-ORGANISATION : UNE PRATIQUE ANNUELLE.

- a. Les entraînements sont encadrés par les professeurs d'EPS

Activité	Professeur responsable	Jour et horaire	Lieu
APPN	Mr GARIGLIO	Mercredi 13H-16H	Variable
BADMINTON	Mme BACHACOU	Lundi 12h50-13h50 Q1 6°-5° / Q2 4°-3° Mercredi 13h-15h	Collège
RUGBY FLAG	Mme FONVIEILLE	Jeu 12h50-13h50 6°/5° Ven 12h50-13h50 4°/3°	Collège
VOLLEYBALL	Mme FONVIEILLE	Lundi 12h50-13h50 Q1 4°-3° / Q2 6°-5°	Collège

- b. Les compétitions ont toujours lieu le mercredi après-midi.
- c. Le repas pour le mercredi. Tous les élèves souhaitant participer aux activités proposées le mercredi après-midi ont la possibilité de rester au collège sous l'encadrement d'un assistant de vie scolaire. La cantine ne fonctionne pas. Chaque élève doit prévoir un pique-nique. Un micro-ondes est mis à disposition.
- d. Le protocole sanitaire mis en place sera adapté aux exigences institutionnelles.

5°-FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Pour participer à l'UNSS, il faut être licencié. Pour cela, votre enfant devra fournir une **autorisation parentale**. Comme pour toute adhésion à un club, une participation financière est demandée : 23€, qui peuvent être réglés par chèque, chèque collégien ou espèces.

M. ou Mme.....parent de certifie avoir pris connaissance de l'information.
SIGNATURE:

1°-PRÉSENTATION

L'Union Nationale des Sports Scolaires est une fédération à laquelle adhèrent toutes les associations sportives (**AS**) des collèges et lycées de France. Chaque collège propose un club sportif : c'est l'Association Sportive.

2°-LES MISSIONS DE L'UNSS

- **Accessibilité** « Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde »,
- **Innovation** « Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité »,
- **Responsabilité** « Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs ».

3°-QUE PROPOSE LE COLLÈGE ?

Dans notre collège, votre enfant peut pratiquer le **badminton**, le **rugby-flag**, le **volley-ball** et des **activités physiques de pleine nature (APPN)** telles que le VTT, le tir à l'arc ou encore la course d'orientation. Il peut aussi participer à des événements plus ponctuels comme le CROSS départemental, les rencontres athlétiques en fin d'année.

Au sein de l'AS, votre enfant peut **faire l'apprentissage de la vie associative** (membre actif du bureau, président adjoint, secrétaire adjoint, trésorier adjoint...). Il peut aussi **se former au rôle de jeune officiel et d'arbitre**.

4°-ORGANISATION : UNE PRATIQUE ANNUELLE.

- a. Les entraînements sont encadrés par les professeurs d'EPS

Activité	Professeur responsable	Jour et horaire	Lieu
APPN	Mr GARIGLIO	Mercredi 13H-16H	Variable
BADMINTON	Mme BACHACOU	Lundi 12h50-13h50 Q1 6°-5° / Q2 4°-3° Mercredi 13h-15h	Collège
RUGBY FLAG	Mme FONVIEILLE	Jeu 12h50-13h50 6°/5° Ven 12h50-13h50 4°/3°	Collège
VOLLEYBALL	Mme FONVIEILLE	Lundi 12h50-13h50 Q1 4°-3° / Q2 6°-5°	Collège

- b. Les compétitions ont toujours lieu le mercredi après-midi.
- c. Le repas pour le mercredi. Tous les élèves souhaitant participer aux activités proposées le mercredi après-midi ont la possibilité de rester au collège sous l'encadrement d'un assistant de vie scolaire. La cantine ne fonctionne pas. Chaque élève doit prévoir un pique-nique. Un micro-ondes est mis à disposition.
- d. Le protocole sanitaire mis en place sera adapté aux exigences institutionnelles.

5°-FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Pour participer à l'UNSS, il faut être licencié. Pour cela, votre enfant devra fournir une **autorisation parentale**. Comme pour toute adhésion à un club, une participation financière est demandée : 23€, qui peuvent être réglés par chèque, chèque collégien ou espèces.

M. ou Mme.....parent de certifie avoir pris connaissance de l'information.
SIGNATURE: